

# Maison Gaillard

Production fruitière  
110 route Royale  
78580 Les Alluets-le-roi  
[maisongaillard@wanadoo.fr](mailto:maisongaillard@wanadoo.fr)



# Les paniers de l'Épi d'Or

Association loi 1901 à but non-lucratif  
Chez Martine Hulin  
75bis Avenue Pierre Curie  
78210 Saint-Cyr-l'École  
[lpeo@riseup.net](mailto:lpeo@riseup.net)

## Contrat Solidaire Fruits – Pommes et Poires

Du jeudi 19 octobre 2023 au jeudi 22 février 2024

Nom-s du ou des adhérent-e-s :

### Engagements de l'adhérent-e

- Après avoir pris connaissance et adhéré aux statuts, au règlement intérieur de l'association et avoir payé ma cotisation annuelle, adhérer au contrat présent pour les distributions qui auront lieu aux dates définies ci-contre ;
- Faire acte d'engagement solidaire avec l'exploitant en payant à l'avance la distribution des produits. L'ensemble des chèques, libellés à l'ordre de « **Maison Gaillard** », est remis aux référents pour ce producteur en début de saison. Les chèques donnés au producteur ne peuvent provenir que d'un compte d'une personne physique adhérente de l'AMAP dont le nom est mentionné sur le contrat. Les chèques seront ensuite transmis au producteur ;
- Venir retirer ses fruits sur le lieu de la distribution chaque semaine (ou prévenir les responsables de distribution de l'association si un-e remplaçant-e vient les retirer). Aucun remboursement ne sera effectué par l'association ou par le producteur en cas d'absence ;
- Les produits oubliés par les adhérent-e-s seront partagés dès la fin de la distribution à 19h25 ;
- Accepter les aléas qui peuvent intervenir durant la production.

### Engagements du producteur

- les fruits livrés sont certifiés bio
- Respecter les statuts et le règlement intérieur (principalement l'article 2) ;
- Livrer les produits les jeudis (voir ci-contre) durant la période entre 18 h 40 et 19h ;
- Aviser ses partenaires en cas de problème exceptionnel qui affecterait la livraison – Possibilité de décalage de livraison ou de remplacement des denrées (origine précisée) ;
- Prendre en compte les remarques et les besoins des adhérent-e-s ;
- Accepter une visite annuelle des adhérent-e-s à la ferme lors de la journée portes ouvertes et une visite du collège solidaire de l'association si besoin ;
- Respecter le contrat d'engagement AMAP de l'association ;
- Respecter la charte des AMAP.

Mois	Nombre-s	Dates de livraisons
Octobre	1	19/10/2023
Novembre	3	2/11, 16/11 et 30/11
Décembre	1	14/12 (+ pommes)
Janvier	2	11/01 et 25/01
Février	2	08/02 et 22/02 (+pommes)

9 livraisons de pommes/poires à 21 € le panier de 5kg et 2 paniers de pommes à 15.60€ le panier de 4kg

*La sécheresse de 2022 a entraîné une perte drastique de production dans son verger principal cette année. Le collectif de l'AMAP a accepté, par solidarité, que le producteur complète ses paniers avec des pommes achetées à la Coopérative Bio d'Île de France, qu'il revend avec marge. Il nous propose des paniers de pommes (3.5kg) / poires (1.5kg) et des paniers de pommes (4 kg). Il y aura toujours 2 variétés de pommes dans chaque panier. Les pommes sont à 3.90 €/kg et les poires à 4.90 €/kg.*

*NB : Maison Gaillard a terminé début 2023 l'installation du système d'irrigation pour ce verger.*

*Il est possible de prendre des demi-paniers avec moitié moins de fruits et donc moitié moins chers.*

Le paiement s'effectuera en 3 fois comme suit :

- Pour un **panier, 1 chèque de 84 €** (pour octobre et novembre 2022), **1 chèque de 78.60 €** (pour décembre et janvier) et **1 chèque de 57.60 €** (pour février 2023)
- Pour un **demi-panier, 1 chèque de 42 €** (pour octobre et novembre 2022), **1 chèque de 39.30 €** (pour décembre et janvier) et **1 chèque de 28.8 €** (pour février 2023)

Les chèques seront tous remis au producteur qui les encaissera entre octobre et janvier pour les premiers, et en février pour le dernier.

Nombre de paniers du ou des adhérent-e-s : .....

Fait à : ..... le .....

Le ou les adhérent-e-s:

Le producteur:

Vous pouvez joindre par SMS si possible (sauf urgence)

Emmanuelle LELLOUCHE au 06 11 35 71 11